

EXTRAIT DU REGISTRE D ARRETES DU MAIRE

Objet : Arrêté de circulation pour des travaux de raccordement électrique

N/Réf. : **AR2025/060**

Le Maire d'OLEMPS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, spécialement les articles suivants, L 2212-2 et L 2213-1,

VU le Code de la Route et notamment l'article R.411-1,

VU le Code Pénal,

Considérant que la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES demandeur – 26 rue du Trauc – 12510 DRUELLE pour le compte d'ENEDIS doit effectuer des travaux de raccordement électrique (branchement individuel) à l'impasse de Puech Camp.

Considérant qu'en conséquence, afin de préserver la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation et la vitesse aux abords du chantier

ARRETE

- Article 1 : A partir du mardi 10 septembre 2025 pour une durée de chantier de 15 jours, la circulation des véhicules pourra être alternée dans les deux sens de circulation pendant les heures de travail, le stationnement sera interdit. La vitesse pourra être limitée à 30 km/h et matérialisée par des panneaux B.14 portant la mention 30 au droit du chantier.
- Article 2 : Une signalisation conforme aux prescriptions ministérielles sera mise en place par l'entreprise, une signalisation lumineuse pourra être maintenue la nuit.
- Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication dans les formes prescrites.
- Article 4 : Monsieur le D.G.S. et Monsieur le Commandant Divisionnaire de la Police Nationale de Rodez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera notifié au demandeur.

Fait à Olemps, le 5 septembre 2025

Le Maire



Sylvie LOPEZ



 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports</p>	<h2 style="margin: 0;">Demande d'arrêté de police de la circulation</h2> <p style="margin: 0;">Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1</p> <h3 style="margin: 0;">Gestionnaires des réseaux routiers</h3>	 N° 14024*01
--	---	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : toniutti Prénom : thomas
Dénomination : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 26 Rue du Trauc
Code postal 12510 Localité : DRUELLE Pays : FRANCE
Téléphone 0623422534 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : thomas.toniutti@eiffage.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES Prénom : toniutti thomas
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : 26 Rue du Trauc
Code postal 12510 Localité : DRUELLE Pays : FRANCE
Téléphone 0623422534 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : thomas.toniutti@eiffage.com

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : Impasse Puech Camp,
Code postal 12510 Localité : Olemps

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : terrassement de 31 Mètres avec pose de gaine rouge 75 pour raccordement électrique.
Date prévue de début des travaux : 10/09/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 15

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) 15 Date de début de réglementation 10/09/2025
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue 2
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

Les travaux s'effectue dans une impasse avec une voirie large un maintien de la circulation sera mis en place à l'aide de plaque afin de laisser passée les riverains si nécessaire . le chantier commencera le mercredi 10 septembre et durera 2 jours . L'amplitude est de 15 jours afin de pallier a tou

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : druelle le 26-08-2025

Le :26/08/2025

Nom : TONIUTTI Prénom : Thomas Qualité :

ENEDIS –MOAR
5 avenue Pierre Gilles de Gennes
81000 Albi

Chargé d'étude (interne ou externe):
Antoine MALET
0623316275
antoine.malet@eiffage.com

Avant-Projet Sommaire

Dossier OSR 62535411 - RACS - 12174 - COVINHES

Adresse Projet :

IMPASSE PUECH CAMP – OLEMPS

Coordonnées GPS WGS84 : Lat. : 44°20'16.7"N / Long. : 2°34'05.5"E

Contact client: M COVINHES – 0688578532 - gregory.covinhes@laposte.net

Renseignements techniques

Nature Travaux : Branchement individuel neuf en soutirage

Solution : Type 2

PRM : **50088782788697**

Longueur :

- LR=30m + RAS (Rety4x25 / HN 4x35)
- DI=Réduite

Puissance de raccordement : MONO

Puissance demandée si lié à une modification de branchement:

Commentaires :

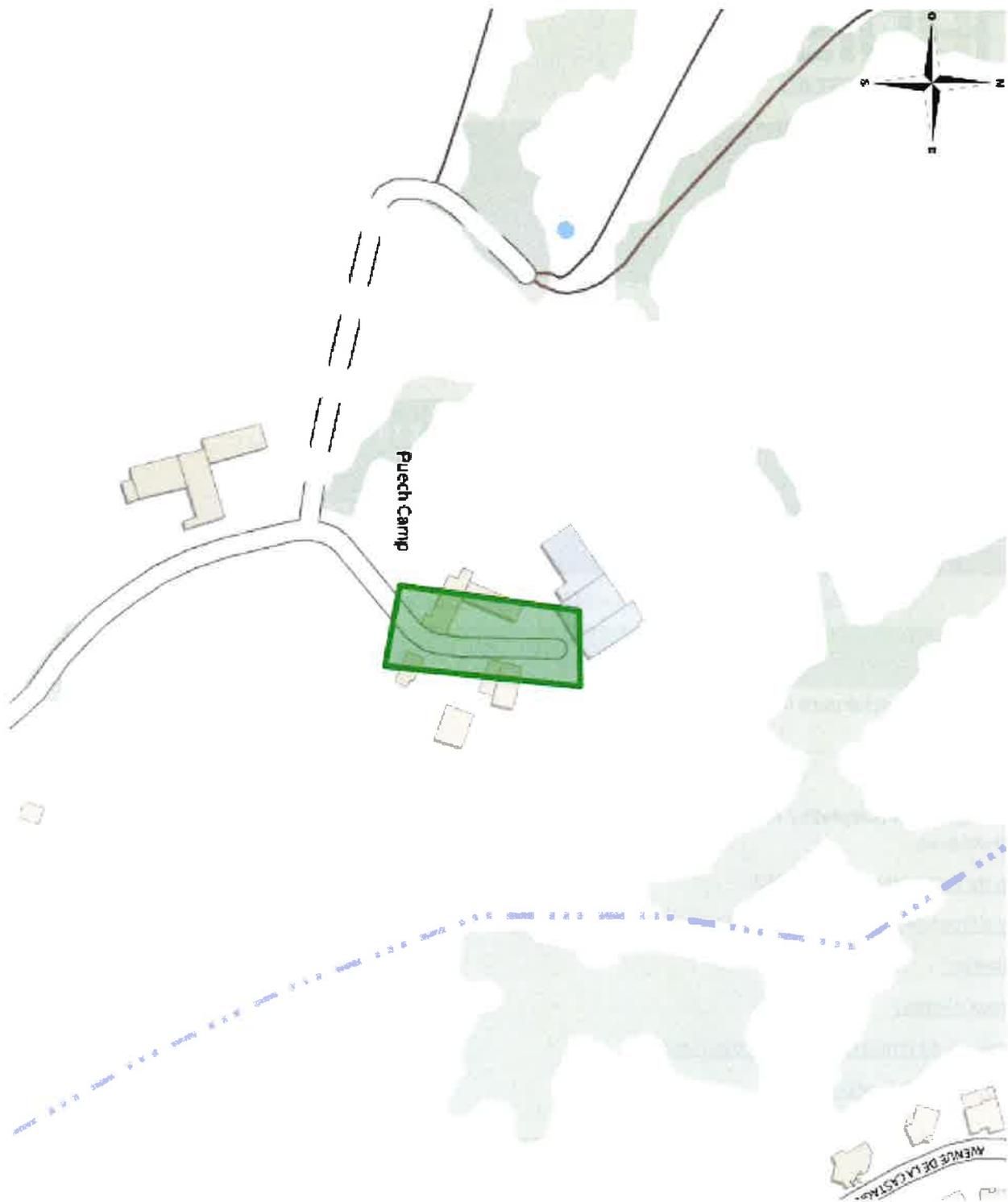
Date travaux clients :

Date convenue de limite d'exécution des travaux :

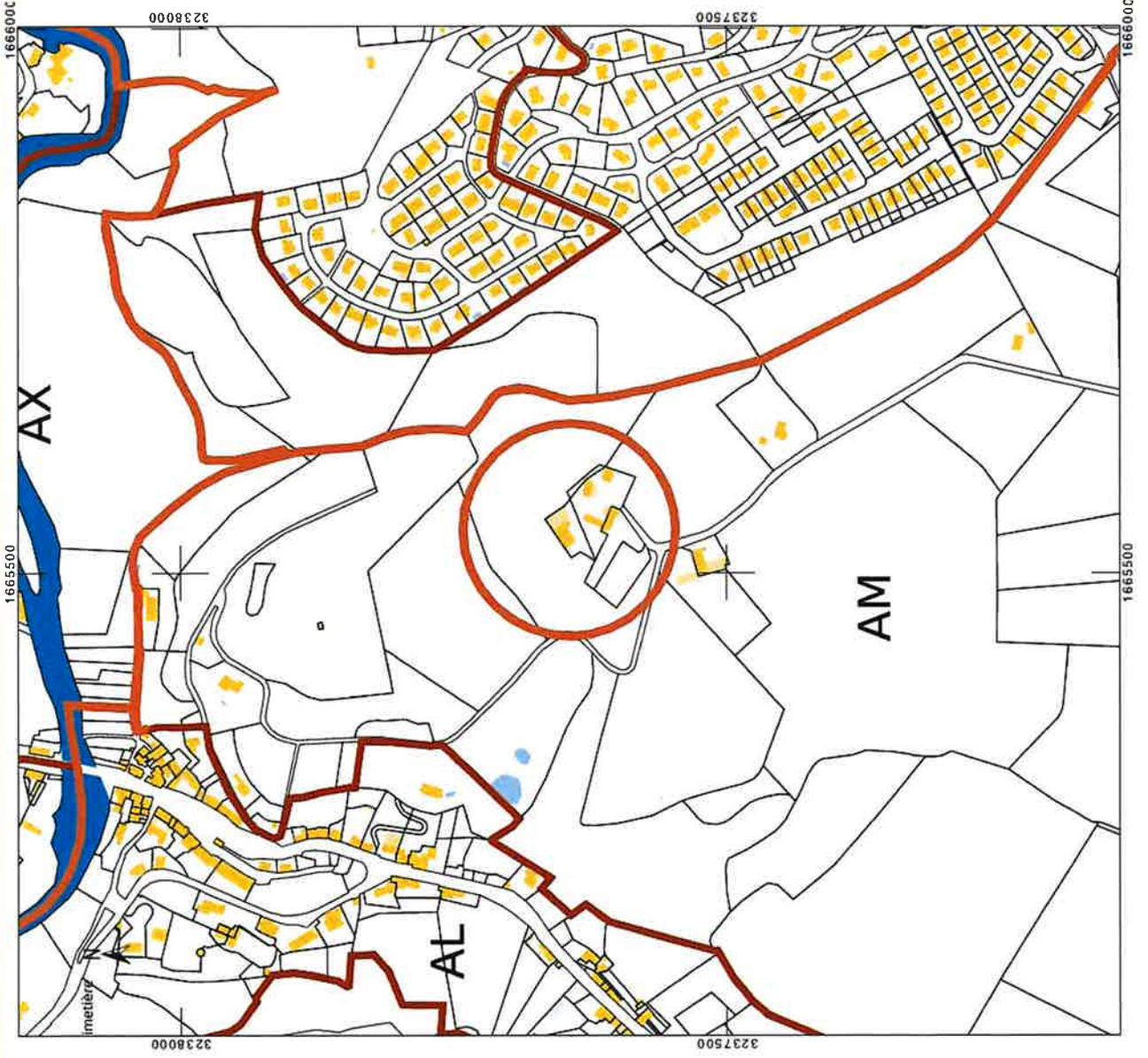
Commentaires liés à la sécurité :

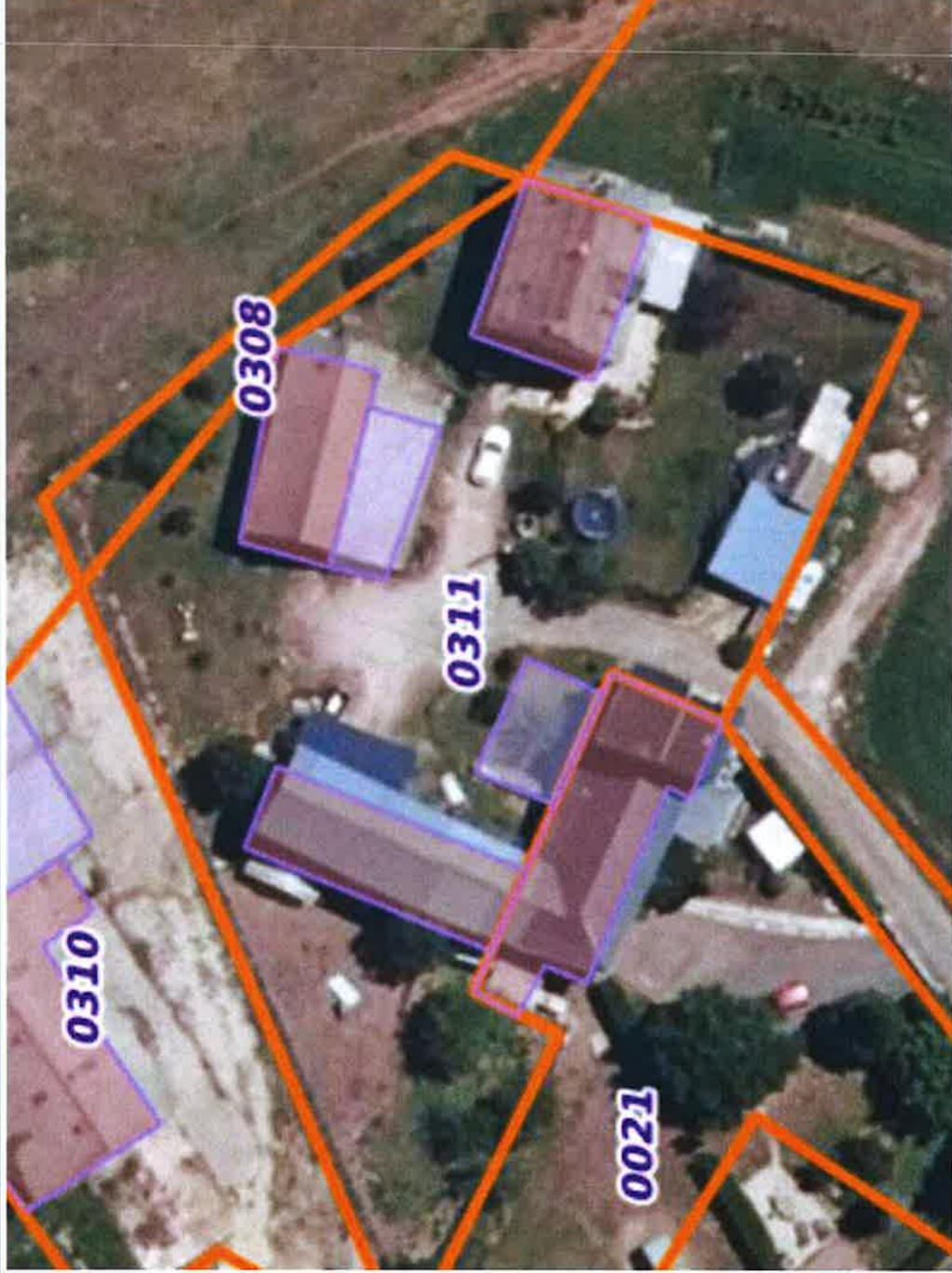
Observations

*Avant-projet établi sous réserve d'obtention des différentes autorisations administratives et conventions de passage.
En fonction notamment des contraintes de travaux, l'emplacement des coffrets ainsi que les tracés des réseaux
pourront sensiblement varier.*



Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">2.568027 44.338063 2.568349 44.338067 2.568263 44.337476 2.56792 44.337522 2.568027 44.338063</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>





Ancien cadastre la parcelle 311 à été découpé en 3 parcelles (Plan ci-dessous) :

370 : M Yvan Castagné et sa compagne Mélanie Routaboul 628 impasse Puech Camp 12510 OLEMPS

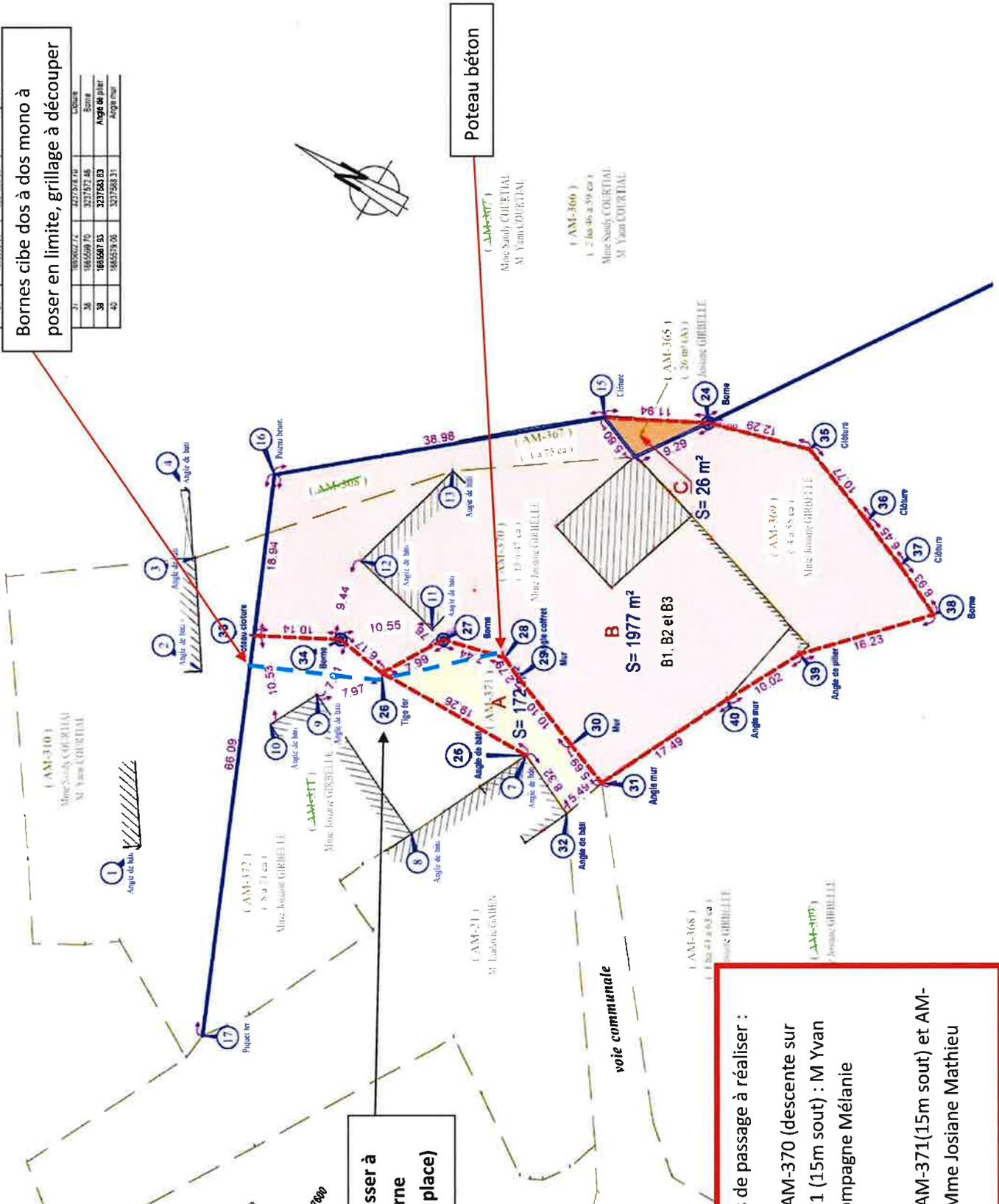
371 : M Yvan Castagné et sa compagne Mélanie Routaboul 628 impasse Puech Camp 12510 OLEMPS / Mme Josiane Girbelle Epouse Mathieu (en cours de divorce) 21 avenue Jean Monnet Bat B appartement 12 - 12000 RODEZ

372 : Mme Josiane Girbelle Epouse Mathieu (en cours de divorce) 21 avenue Jean Monnet Bat B appartement 12 - 12000 RODEZ

N°	18432000.35	32271001.00	Mur
31	18655003.50	3227566.88	Angle mur

N°	18620007.74	3227578.70	Clôture
36	18655009.70	3227572.48	Borne
38	18655007.53	3227583.83	Angle de poteau
40	18655078.06	3227588.31	Angle mur

Bornes cibe dos à dos mono à poser en limite, grillage à découper



Bien veiller à passer à gauche de la borne N°26, (clous sur place)

Deux conventions de passage à réaliser :

- 1 convention sur AM-370 (descente sur poteau) et AM-371 (15m sout) : M Yvan Castagnié et sa compagnie Mélanie Routaboul
- 1 convention sur AM-371(15m sout) et AM-372 (16m sout) : Mme Josiane Mathieu (Girbelle)



Type 2 aéro-souterrain mono :

Liaison A de 31 mètres + RAS pris au réseau T70 sur le support béton, descente en rety 4x25 puis passage en HN 4x35 jusqu'à la borne CIBE dos à dos équipée du **LINKY GB** mono avec disjoncteur mono 60S à poser en limite de propriété. Grillage à découper

Terrassement de 31 mètres en type 1.

Travaux client :

Réaliser la liaison électrique entre la borne et votre tableau électrique.

Comment mettre en service votre installation électrique ?

Vous devez tout d'abord souscrire un contrat de fourniture d'électricité auprès du fournisseur de votre choix une fois la date des travaux programmée.

Puis votre fournisseur se mettra ensuite en relation avec Enedis afin d'effectuer pour votre compte la demande de mise en service. Celle-ci se fera en priorité (suivant la possibilité technique) par télé-opération (à distance) si les pré requis suivant sont respectés.

Auparavant vous devez avoir :

- 1°) Terminé vos travaux électriques
- 2°) Obtenu le CONSUEL et nous remettre l'original (ou au prestataire le jour des travaux)
- 3°) Avoir payé le solde intégral du devis

	Basse tension souterraine existante		Borne de coupure (simple) Borne de comptage (simple)	 	
	Haute tension souterraine existante		Borne double monophasé	 	Privé
	Branchement à créer		Borne triphasé simple		
	Liaison branchement à déposer		Coffret de coupure façade Coffret de comptage façade	 	
	Panneau de comptage ou coffret à déposer		Coffret coupure ou comptage S20		
	Connexion au réseau		Grille de repiquage		
	Percement à créer				